

FORMATION DE RENOUVELLEMENT PCR

Personne Compétente en Radioprotection

SF-F1028-4ème éd-aou2025

Personne Compétente en Radioprotection - Niveau 1 - Secteur "Rayonnements d'origine artificielle"

Objectifs

Connaître les fondamentaux théoriques qui permettent de maîtriser les principales missions de la personne compétente en radioprotection ;

Être en mesure d'appuyer l'employeur et/ou le responsable de l'activité nucléaire dans les actions suivantes :

- effectuer des calculs de débit de dose et de protection ;
- réaliser une évaluation des risques ;
- définir et délimiter les zones surveillées, contrôlées vertes, radon ou extrémités ;
- recueillir les éléments nécessaires à l'évaluation individuelle d'exposition et l'établir ;
- définir, mettre en place et exploiter la surveillance dosimétrique individuelle ;
- comparer les résultats aux attendus, aux contraintes de dose et aux valeurs limites ;
- définir, mettre en place et exploiter la surveillance dosimétrique d'ambiance ;
- contribuer à la mise en oeuvre les vérifications périodiques de radioprotection ;
- appliquer le principe d'optimisation, et la notion de contrainte de dose ;
- émettre des avis ou des instructions en fonction des risques évalués et des écarts constatés ;
- mettre en oeuvre les mesures particulières en cas de co-activité (inspection commune préalable, plan de prévention ou protocole de sécurité...);
- identifier et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle sur la base d'une procédure préétablie ;
- être capable d'élaborer et de dispenser la formation et l'information aux travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants ;
- être capable d'échanger avec l'ensemble des acteurs pertinents en particulier dans le cas d'intervention d'une entreprise extérieure.

Les taux de 2024 :

Taux de satisfaction : 94% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 100% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Détenteurs d'appareils à fluorescence X, cabines à rayons X auto-protégées dans le domaine industriel soumises à déclaration auprès de l'ASN (dans la limite de la zone délimitée surveillée bleue et/ou contrôlée verte rendue inaccessible). Les salariés des entreprises de travail temporaire dont les activités sont réalisées au sein d'établissements relevant des dispositions des articles R.4451-1 et suivants du code du travail.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- Présenter un certificat de formation de personne compétente en radioprotection en cours de validité à la date du contrôle de connaissance.
- Présenter en amont de la formation : un descriptif d'activité visant à apprécier l'expérience du candidat, et adapter si besoin les objectifs de formation.

Parcours pédagogique

Rayonnements ionisants et effets biologiques

- Calcul d'activité et de décroissance radioactive
- Définition des écrans adaptés à chaque situation
- Description des effets biologiques
- Sources d'exposition naturelles et artificielles – ordre de grandeur et comparaisons

Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle

- Calculs de doses et de débits de doses
- Vérification théorique de la protection des EPC et EPI
- Protection contre l'exposition externe et interne
- Appareils de mesure de la radioprotection

Réglementation

- Organisation de la radioprotection sur le plan administratif et réglementaire : Code du travail, code de la santé publique et code de l'environnement
- Évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants
- Définition et délimitation des zones délimitées
- Réalisation d'une évaluation individuelle de l'exposition aux rayonnements ionisants
- Élaboration des dossiers administratifs (déclaration/autorisation)
- Définition des procédures de vérification et de mesurage de radioprotection adaptées
- Organisation la surveillance dosimétrique individuelle
- Présentation des règles de protection des données personnelles, de santé et la notion de secret professionnel.
- Mise en oeuvre de l'information des travailleurs et de la formation interne, le cas échéant
- Gestion des situations anormales et d'urgence
- Expositions d'origine naturelle renforcées
- Transport : Gestion de l'expédition, transport et réception de colis excepté
- Mesures particulières en cas de coactivité et cas de l'intervention d'une entreprise extérieure
- Gérer la communication de la politique de radioprotection au sein de l'établissement et en dehors de celui-ci.
- Moyens pour la veille réglementaire

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Livret de formation, diaporama interactif, étude de cas, questions-réponses, échanges d'expérience, capitalisation connaissances professionnelles, travaux dirigés, matériel de vidéo projection, matériel de radioprotection (présentation et manipulation)

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Présentiel
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78) ou Avignon (84)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

Objectifs pédagogiques

Assurer la mission de la Personne Compétente en Radioprotection au titre de l'article R.4451-103 du code du travail, connaître les risques liés à la détention de sources radioactives, les mesures de sécurité et de protections. Obtenir les documents nécessaires à la détention d'une source radioactive ionisante.

Qualification Intervenant(e)(s)

Intervenants spécialisés validés par l'organisme certificateur lors d'un audit annuel de maintien de la certification, conformément à l'arrêté du 18 décembre 2019

Méthodes et modalités d'évaluation

Test d'évaluation : Contrôle final du module théorique ; analyse de cas pratique en groupe suivie d'un entretien individuel.

En cas de réussite : attestation de formation PCR conformément à l'arrêté du 18 décembre 2019

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **600.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectif

De 4 à 15 Personnes



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : contact@sonelo.fr